

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

« Territoires engagés pour l'ECSI »

*Création d'un réseau néo-aquitain des structures d'appui  
à l'ECSI*

### ECSI, ECM, EDD : de quoi parle-t-on ?

#### **ECM : éducation à la Citoyenneté Mondiale**

L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) vise à donner aux citoyen.ne.s les moyens de contribuer activement à la construction d'un monde plus pacifique, tolérant et inclusif. L'ECM s'efforce de créer un sentiment d'appartenance à la communauté mondiale, un sentiment d'appartenance à une humanité commune. Elle a pour but de promouvoir le respect des valeurs universelles des droits de l'Homme, de la démocratie, de la non-discrimination et de la diversité. L'ECM porte sur des thèmes tels que: - la paix et les droits de l'Homme - la compréhension interculturelle - l'éducation à la citoyenneté - le respect de la diversité et la tolérance - l'inclusion.

#### **EDD : Education en vue du développement durable**

L'éducation en vue du développement durable (EDD) vise à donner aux citoyen.ne.s les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures. Elle a pour but de donner aux citoyens les moyens de jouer un rôle actif au niveau local pour construire un monde plus juste et durable. Elle apprend à concilier les besoins de l'environnement avec ceux de la société et de l'économie. Elle porte sur des thèmes tels que:-le changement climatique-la biodiversité-la réduction des risques de catastrophe-la consommation durable - l'élimination de la pauvreté.

#### **ECSI : Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale**

L'ECSI est une démarche sociale et politique dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie.

Son objectif est de permettre à chacun de comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde ; de prendre conscience de l'importance d'une démarche citoyenne ayant pour but de favoriser une solidarité entre les territoires, les générations, les groupes sociaux et d'agir pour la construction d'un monde solidaire.

**Toutes ces « éducations à ... » que sont l'ECM, l'EDD et l'ECSI partagent une vision, des objectifs et des moyens d'action communs : elles visent à donner aux citoyen.ne.s de tous âges les moyens de contribuer activement à la création d'un monde plus juste, pacifique, tolérant, inclusif et durable en s'appuyant sur une démarche d'information, de sensibilisation, d'éducation des « apprenants » pour leur donner l'envie et les moyens d'agir au quotidien au niveau local. Elles contribuent toutes également à l'atteinte de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, adopté en septembre 2015, et au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine à la mise œuvre de la feuille de route [NeoTerra](#) et notamment de son ambition 1 autour de l'engagement citoyen.**

***Dans le cadre de ce dispositif, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de retenir le terme d'ECSI, pour son caractère englobant des notions à la fois d'EDD et d'ECM, et parce qu'elle met l'accent sur les notions et les valeurs de CITOYENNETE et de SOLIDARITE INTERNATIONALE dans lesquelles la Région se reconnaît particulièrement et souhaite soutenir le développement.***

## **OBJECTIFS DE L'AMI : Territoires engagés pour l'ECSI**

Après avoir accompagné entre 2017 et 2022, 133 projets d'éducation à la citoyenneté et solidarité internationale sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine pour un montant global cumulé de 656 030 €, **la Région Nouvelle-Aquitaine**, en concertation avec le collectif d'associations ayant porté au niveau régional un plaidoyer pour un meilleur accompagnement et développement de l'ECSI en Nouvelle-Aquitaine, **propose pour la période 2023 - 2028** une nouvelle politique et de nouveaux outils visant à **ancrer et développer encore davantage l'ECSI au niveau des territoires** afin de sensibiliser un nombre croissant de citoyen.ne.s néo-aquitain.e.s aux enjeux actuels mondiaux autour des transitions écologiques, sociales et économiques nécessaires pour un monde plus juste et durable, en cohérence avec l'Agenda 2030 pour le Développement Durable adopté par l'ONU en 2015 et sa déclinaison régionale qu'est la feuille de route NeoTerra.

Parmi ces nouveaux outils proposés pour la période 2023-2028, figure l'AMI « Territoires engagés pour l'ECSI ». Partant du constat d'une part, d'un certain éparpillement et isolement des acteurs actuels de l'ECSI au niveau régional et d'autre part, de l'existence de zones « blanches » en Nouvelle-Aquitaine en termes d'acteurs ou de propositions d'animations d'ECSI, **l'objectif principal de cet AMI est d'accompagner l'émergence et/ou le développement de structures ressources territoriales en ECSI qui auront pour mission d'ancrer et de développer l'ECSI dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine et de l'ouvrir à une diversité d'acteurs et de secteurs** (éducation, culture, environnement, agriculture, etc ..). Il s'agira pour ces structures d'agir en animateur et chef d'orchestre de l'ECSI sur le territoire proposé, dans une **logique de subsidiarité et complémentarité avec les autres acteurs présents**.

Ces structures ressources territoriales en ECSI seront **mises en réseau et accompagnées par la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien du RADSI Nouvelle-Aquitaine**, tête de réseau associative régionale sur l'ECSI.

## **MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SOUTIEN**

### **Qui peut répondre à l'AMI ?**

Pour être **ELIGIBLE** à cet AMI, il faut :

- être une **association** de loi 1901 ;
- avoir son **siège en Nouvelle-Aquitaine** ;
- **justifier d'une capacité technique et financière suffisante** pour mener à bien un programme territorialisé de développement de l'ECSI sur 3 ans dans une démarche collective et inclusive. Aussi, l'association candidate doit donc être en mesure de démontrer dans sa réponse à l'AMI :
  - Une **expérience d'au moins 2 ans** et une **expertise** (personnes salariées, volontaires ou bénévoles dans la structure pouvant justifier de leurs compétences via un CV par exemple) dans les domaines de l'ECSI ;
  - Un **ancrage territorial** avec une expérience de conduite de **projets collectifs** associant des acteurs variés de son territoire ;

- **Une capacité à agir ou à se développer sur un territoire large d'échelle au moins départementale (ou équivalente).**
- proposer **un programme de développement et d'animation de l'ECSI sur 3 ans à l'échelle d'un territoire de taille au moins équivalente à une échelle départementale.**

*A noter que la Région Nouvelle-Aquitaine recherchera in fine dans la sélection des projets une couverture complète du territoire régional. Ainsi, une seule structure-ressource par territoire sera soutenue.*

## Qu'est-ce qu'un programme territorial de développement et d'animation de l'ECSI ?

Les projets proposés par les structures candidates devront prévoir les actions ci-dessous :

### 1. En direction des acteurs du territoire :

- **de mobilisation et d'animation d'un réseau d'acteurs autour de l'ECSI.** L'objectif est d'ouvrir le champ d'action de l'ECSI à une diversité de structures dans le but de démultiplier les canaux de diffusion de l'ECSI et de toucher le public le plus large possible. Aussi, les acteurs mobilisés dans ce cadre devront **être variés à la fois dans leur nature** (établissements scolaires, associations, collectivités locales, entreprises, etc.), dans **leur secteur d'action** initial (culture, action sociale, éducation, environnement, etc.) et dans **leur implantation géographique.**
- **de formation et d'accompagnement** afin de leur permettre de développer et mettre en œuvre leurs propres actions d'ECSI sur le territoire ;
- **de diffusion et de promotion des outils** (expositions, jeux, animations, matériels pédagogiques) dont ceux créés dans le cadre de l'appel à projets « Outils d'animation en ECSI »

### 2. En direction des citoyen.ne.s

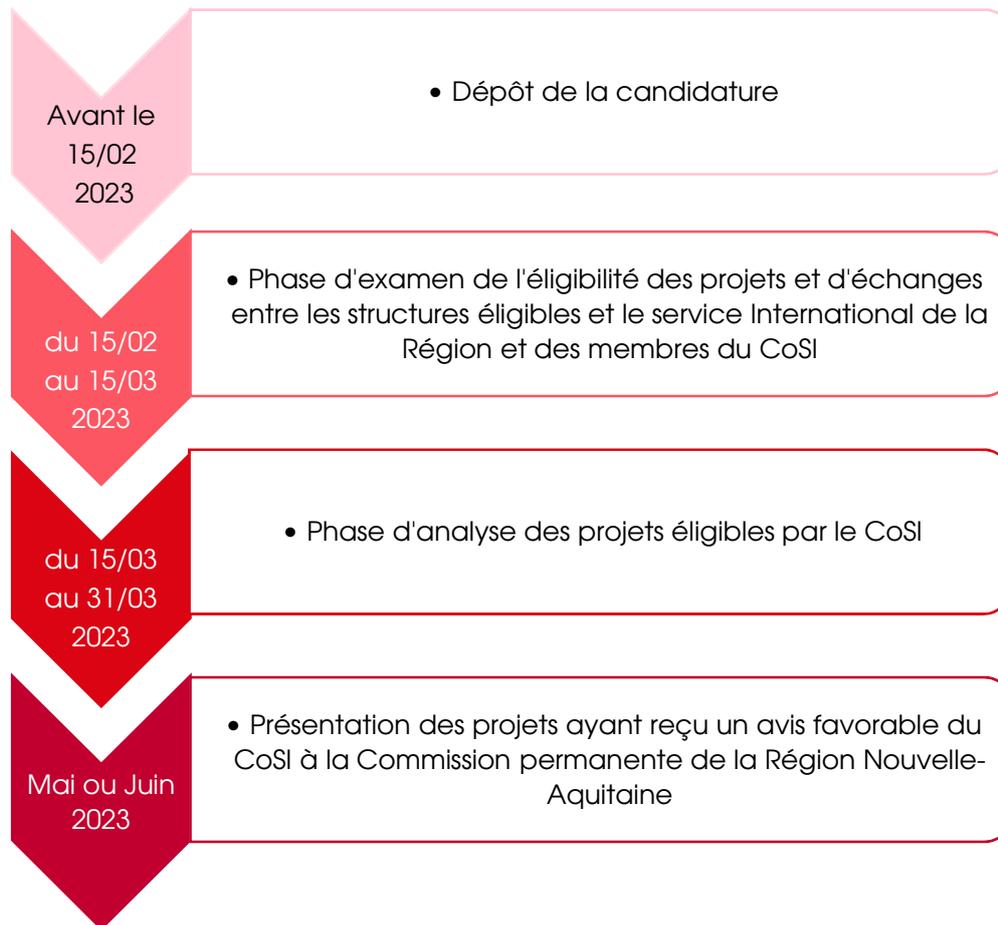
- **d'information et de dialogue direct avec les publics** à travers l'organisation, en propre ou en appui, d'événements, animations, ateliers, etc. dans le cadre ou non de campagnes nationales telles que Festisol, Alimenterre, Migrants Scène, Quinzaine du commerce équitable, etc. Ces actions devront cibler prioritairement le public jeune ainsi que les territoires ruraux et zones urbaines sensibles.
- **de relations avec les médias et les relais d'opinion locaux**, notamment en s'appuyant les événements et animations proposées sur les territoires. *La Région et le RADS-NA proposeront un accompagnement spécifique sur ce sujet de la communication dans le cadre de l'animation régionale des structures ressources en ECSI.*

## Quel type d'aide solliciter ?

La Région proposera aux structures retenues des **conventions pluriannuelles d'objectifs accompagnées de convention de subventionnement annuel** permettant de leur apporter une **aide forfaitaire entre 5 000 et 30 000 € maximum par an**, en fonction de la taille du territoire d'action, de la qualité et de la densité du programme de développement et d'animation de l'ECSI proposé.

Les modalités précises de versement seront précisées dans ces conventions.

## Quel est le calendrier\* ?



*\*Attention : dates indicatives susceptibles d'être modifiées en fonction du calendrier des réunions de la Commission permanente fixé par le Conseil régional*

## Quelles pièces fournir et comment pour le dépôt des candidatures au plus tard le 15 février 2023 ?

Le dossier de candidature comprendra :

- **Une lettre** à l'attention du Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, datée et signée par le représentant légal de l'organisme (mentionner nom et qualité du signataire)

### Informations relatives à la structure soumissionnaire :

- Présentation de la structure (max 2 pages – écrit en Arial 11) ;
- Statuts et copie de la déclaration au Journal Officiel ;
- Composition du Bureau et du Conseil d'administration
- Budget prévisionnel pour l'année en cours ;
- Comptes de résultat des 2 derniers exercices ;
- Un RIB récent ;
- CV de la ou des personnes qui vont mettre en œuvre le projet ou tout autre document permettant d'apprécier le niveau d'expertise et l'expérience de la structure soumissionnaire.

**Informations relatives au projet présenté :**

- Présentation du programme territorialisé de développement et d'animation de l'ECSI pour les 3 années à venir (max 8 pages – écrit en police Arial 11) ;
- Grille d'analyse du projet (voir en annexe 1) ;
- Grille de faisabilité (voir en annexe 2) ;
- Budget prévisionnel annuel et global sur les 3 ans (voir en annexe 3) ;

**Le dossier COMPLET doit être adressé au plus tard soit le 15 février 2023, EXCLUSIVEMENT par mail, à l'adresse suivante : [projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr)**

**La mention « AMI Territoires engagés pour l'ECSI » et le nom de l'organisme demandeur doivent figurer dans l'objet.**

IMPORTANT : le demandeur est seul responsable du suivi de la réception effective de sa demande. La Région ne pourra pas être tenue responsable en cas de non réception d'une demande dans les délais.

**Contact pour toute information complémentaire :**

Karine BOURDEIX, chargée de mission Solidarité Internationale  
Région Nouvelle-Aquitaine - Direction Coopérations - Service International  
Tél : 05 55 45 00 74- Courriel : [karine.bourdeix@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:karine.bourdeix@nouvelle-aquitaine.fr)

## MODALITES D'ANALYSE ET DE SELECTION

**Les candidatures seront d'abord examinées par le service International** de la Région Nouvelle-Aquitaine qui vérifiera **l'éligibilité des dossiers** de candidature envoyés.

Les dossiers classés **INELIGIBLES** seront les candidatures dont l'examen fait apparaître trop de faiblesses par rapport aux critères d'éligibilité énoncés plus haut. Par exemple la structure porteuse n'est pas une association, elle n'a pas son siège en Nouvelle-Aquitaine, elle n'est pas en mesure de justifier d'une expérience d'au moins 2 ans en ECSI, son assise financière est trop faible, etc.

Les autres candidatures seront classées comme **ADMISSIBLES et soumises à la procédure suivante :**

- **Entre le 20 février et le 15 mars\*** : échanges et entretiens avec les structures admissibles sur leurs projets. Ces entretiens seront réalisés par le Service International de la Région Nouvelle-Aquitaine et des membres volontaires du CoSI. Dans cette phase d'échanges, il sera possible pour les structures candidates de modifier et d'enrichir leurs projets en prenant en compte les remarques et recommandations faites par la Région et les membres di CoSI.
- **Deuxième quinzaine de mars\*** : réunion du CoSI pour consultation et avis sur l'ensemble des projets proposés.

*\*Attention : dates indicatives susceptibles d'être modifiées en fonction du calendrier des réunions de la Commission permanente fixé par le Conseil régional*

3 options sont possibles :

- **avis favorable** : il s'agit des projets qui répondent aux objectifs pleinement de l'AMI et dont l'analyse fait apparaître suffisamment de marqueurs favorables (cf grille d'analyse) pour être retenus. Ces projets seront alors proposés au vote des élus régionaux lors de la Commission permanente du mois de mai.
- **avis réservé et reporté** : il s'agit des projets qui répondent aux objectifs et aux critères d'éligibilité de l'AMI et dont l'analyse fait apparaître des forces sur un grand nombre de marqueurs déterminants (cf grille d'analyse), mais avec encore quelques limites à lever, points à améliorer pour être retenus, malgré les échanges et les entretiens. Dans ce cas, il est proposé à la structure soumissionnaire de continuer à travailler son projet dans la perspective d'un réexamen **à la réunion du mois de juillet du CoSI pour une présentation potentielle au vote de la Commission permanente du mois d'octobre**. Dans ce cas de figure, les programmes de développement et d'animation de l'ECSI et ainsi que les aides de la Région sont réduits à 2 ans au lieu de 3.
- **avis défavorable** : il s'agit des projets qui ne pas répondent pas suffisamment aux objectifs de l'AMI et dont l'analyse fait apparaître fait apparaître trop de faiblesses pour un trop grand nombre de marqueurs déterminants. Ces projets ne seront alors pas proposés au vote des élus régionaux lors de la Commission permanente du mois de mai.

**L'examen des projets se base sur les grilles d'analyse jointes et est réalisé à partir des documents fournis par la structure soumissionnaire. Cette appréciation n'est cependant pas mécanique et résulte d'un examen contradictoire des dossiers entre la structure elle-même et le service International de la Région Nouvelle-Aquitaine et les membres du CoSI.**

## ANNEXE 1

### Grille d'analyse du programme territorialisé de développement et d'animation d'ECSI

Critères d'analyse					Arguments / Commentaires
-1- <b>Ancrage territorial</b>	L'ancrage territorial du programme est très (trop) localisé	Le projet fait référence à une dimension territoriale élargie, mais n'en a identifié ni son périmètre précis ni ses spécificités et ses acteurs.	Le projet propose un ancrage territorial bien identifié dans son périmètre, ses spécificités et ses acteurs, mais sa dimension géographique pourrait être élargie	Le projet propose un ancrage territorial suffisant et bien identifié dans son périmètre, ses spécificités et ses acteurs	
-2- <b>Portage partenarial du programme</b> (complémentarité et <u>subsidiarité</u> entre la structure soumissionnaire, ses membres et ses partenaires)	Seule la structure-soumissionnaire porte et met en œuvre le programme territorialisé	Un petit collectif est constitué autour de la structure soumissionnaire et du programme mais il reste limité en nombre et en diversité d'acteurs et leur rôle/implication est peu défini.	Un collectif important et multi-acteurs et plurisectoriel est constitué autour de la structure porteuse et du programme mais l'implication des partenaires pourrait être renforcée	Un collectif important et pluri-acteurs et plurisectoriel animé par la structure porteuse a été constitué et c'est ce collectif qui porte et anime de manière dynamique et inclusive le programme	

<p><b>-3-</b></p> <p><b>Consistance et cohérence du programme d'actions proposé</b></p>	<p>La présentation du programme ne permet pas d'identifier clairement les objectifs et résultats attendus, le mode opératoire, les actions prévues</p>	<p>Les objectifs et le contenu du projet sont définis dans ses grandes lignes mais son mode opératoire n'est pas suffisamment formulé, détaillé.</p>	<p>Les objectifs et les principales composantes du mode opératoire du projet sont formulés (moyens, méthode, etc.)</p>	<p>Les objectifs et le mode opératoire sont intégralement définis (moyens, méthode, contenus, processus, modalités de suivi et d'évaluation...)</p>	
---	--	--	--	---	--

<p><b>-4-</b></p> <p><b>Ouverture internationale</b></p>	<p>Non identifié</p>	<p>La dimension internationale est insuffisamment prise en compte dans le contenu de ses actions</p>	<p>Le projet intègre la dimension internationale dans le contenu de ses actions mais ne s'appuie sur aucun partenariat avec une structure à l'international</p>	<p>Le projet intègre la dimension internationale dans le contenu de ses actions et s'appuie sur au moins un partenariat avec une structure à l'international</p>	
--	----------------------	--	---	--	--

<p><b>-5-</b></p> <p><b>Communication</b></p>	<p>Pas de stratégie de communication identifiée</p>	<p>Une stratégie de communication est définie dans les grandes lignes mais le mode opératoire n'est pas identifié (actions, moyens de mise en œuvre, etc.)</p>	<p>Une stratégie de communication et les principales composantes du mode opératoire sont définis</p>	<p>Une stratégie de communication et le mode opératoire sont intégralement définis.</p>	
---	---	--	--	---	--

<p><b>-6-</b></p> <p><b>Innovation</b></p>	<p>La structure et/ou le programme s'inscrivent dans la continuité de l'existant</p>	<p>La structure et/ou le programme sont dans une démarche d'évolution des pratiques d'ECSI</p>	<p>La structure et/ou le programme propose une amélioration des pratiques (mise en place d'un système de suivi)</p>	<p>La structure et/ou le programme sont en mesure d'anticiper les changements et de s'adapter par l'amélioration continue des pratiques (mise en place d'un système d'évaluation)</p>	
--	--	--	---	---	--

--	--	--	--	--	--

<p>-7- <b>Publics cibles et accessibilité</b></p>	<p>Pas de publics cibles identifiés et pas de stratégie d'accessibilité des activités du programme définie</p>	<p>Des publics cibles sont identifiés mais pas de réflexion sur l'accessibilité des activités du programme</p>	<p>Des publics cibles sont identifiés et une réflexion est engagée pour une meilleure accessibilité des activités du programme</p>	<p>Des publics cibles sont définis et correspondent aux priorités de l'AMI et une stratégie d'accessibilité des activités du programme est clairement définie</p>	
---	--	--	--	---	--

## ANNEXE 2

### Grille d'analyse de la capacité technique et financière de la structure- ressource soumissionnaire

Types de ressources nécessaires au projet & contraintes	Appréciation (mettre une croix)			Arguments & justifications factuelles (n'hésitez pas à fournir des pièces annexes en appui de vos arguments & justifications)
	Non acquis(e)	Partiellement acquis(e)	Totalement acquis(e)	
<b>Ressources humaines</b>				
Expérience significative en matière de conduite de projets d'ECSI				
Compétences/expertises internes en ECSI nécessaires à la mise en œuvre du projet				
Compétences/expertises externes en ECSI des partenaires associés au projet				
Disponibilité RH interne nécessaire pour la mise en œuvre du projet (préciser s'il s'agit de RH salariée, volontaire et/ou bénévole)				
Expérience significative en conduite de projets collectifs				
<b>Ressources financières</b>				
Moyens nécessaires au cofinancement du projet soumis à l'AMI, en complément de la subvention sollicitée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine				
Solidité et stabilité financière de la structure soumissionnaire				
Autres ressources jugées indispensables au projet (local, site internet, logiciel, équipement spécifique, agrément, communication...)				
(À préciser sous forme de liste)				

## ANNEXE 3

### Budget prévisionnel annuel et global sur 3 ans

- La subvention régionale sera **forfaitaire et pourra être de 5000 à 30 000 € par an**, sur 3 ans.
- Un autofinancement, hors valorisation, d'au moins 5% du coût total du projet est exigé ;
- Toute dépense est éligible à condition de démontrer leur nécessité pour la bonne réalisation du programme ;
- Les contributions valorisées (bénévolat, prêts de salles, de matériels, ...) sont éligibles mais plafonnées à 20% maximum du budget global prévisionnel ;
- Le service International de la Région et le CoSI apprécieront la destination de l'aide financière sollicitée par la structure soumissionnaire et se réservent la possibilité de modifier l'assiette du projet.

**BUDGET PREVISIONNEL  
ANNEE 1**

***Merci de compléter toutes les colonnes et de détailler les postes de dépenses***

DEPENSES PREVISIONNELLES du projet (en €)	Montant en € TTC	% (Bx100)/B29	Détails du mode de calcul et Commentaires
Achats en matériels, fournitures, petits équipements...			
Achats de prestations de service (détailler - ex : frais de formateurs extérieurs, frais d'interprétariat, cachets d'artistes...)			
Services extérieurs (détailler- ex : location de salles, de matériels, frais d'entretien, réparation ...)			
Frais de communication et/ou frais liés aux actions d'ECSI en N-A (détailler- ex: flyers, impression de photos...)			
Frais de transports, frais liés aux déplacements (détailler-ex : billets d'avion, hébergement, restauration, visas ... )			
Frais de fonctionnement (détailler-ex : frais postaux, frais bancaires, assurances, téléphone, ...)			
Charges de personnel (ex : rémunération et charges)			
Charges liées à l'emploi de Volontaires (ex : VSI, service civique international, ...)			
Autres (à préciser)			
Investissements (détailler-ex : terrains, construction, travaux, installation...)			
Contributions valorisées (détailler - ex : bénévolat, mise à disposition gratuite de matériels, de locaux, ...)			(max. 20% du budget total)
<p><b>TOTAL DEPENSES</b></p> <p><b>- Toutes les dépenses déclarées devront au moment du solde être justifiées par des factures et autres pièces de valeur probante équivalentes. Les contributions valorisées pourront être justifiées par des attestations sur l'honneur.</b></p>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

RESSOURCES PREVISIONNELLES du projet (en €)	Montant en €	%	sollicité-acquis <i>raier la mention inutile</i>
Autofinancement du porteur de projet (ex : fonds propres, recettes, dons, crowdfunding...)			(min. 5% du budget total)
REGION NOUVELLE-AQUITAINE			sollicité  la subvention sera proratisée aux dépenses éligibles réalisées
Autres Bailleurs publics (détailler)			sollicité-acquis et commentaires
Bailleurs privés (détailler) (ex : participation financière des partenaires)			sollicité-acquis
Autres (détailler) (ex : revenus générés par les activités du projet)			sollicité-acquis
Contributions valorisées (identiques aux dépenses)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

**BUDGET PREVISIONNEL  
ANNEE 2**

***Merci de compléter toutes les colonnes et de détailler les postes de dépenses***

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES du projet (en €)</b>	<b>Montant en € TTC</b>	<b>% (Bx100)/B29</b>	<b>Détails du mode de calcul et Commentaires</b>
Achats en matériels, fournitures, petits équipements...			
Achats de prestations de service (détailler - ex : frais de formateurs extérieurs, frais d'interprétariat, cachets d'artistes...)			
Services extérieurs (détailler- ex : location de salles, de matériels, frais d'entretien, réparation ...)			
Frais de communication et/ou frais liés aux actions d'ECSI en N-A (détailler- ex: flyers, impression de photos...)			
Frais de transports, frais liés aux déplacements (détailler-ex : billets d'avion, hébergement, restauration, visas ... )			
Frais de fonctionnement (détailler-ex : frais postaux, frais bancaires, assurances, téléphone, ...)			
Charges de personnel (ex : rémunération et charges)			
Charges liées à l'emploi de Volontaires (ex : VSI, service civique international, ...)			
Autres (à préciser)			
Investissements (détailler-ex : terrains, construction, travaux, installation...)			
Contributions valorisées (détailler - ex : bénévolat, mise à disposition gratuite de matériels, de locaux, ...)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL DEPENSES</b>  <b>- Toutes les dépenses déclarées devront au moment du solde être justifiées par des factures et autres pièces de valeur probante équivalentes. Les contributions valorisées pourront être justifiées par des attestations sur l'honneur.</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

<b>RESSOURCES PREVISIONNELLES du projet (en €)</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>	<b>sollicité-acquis <i>raier la mention inutile</i></b>
Autofinancement du porteur de projet (ex : fonds propres, recettes, dons, crowdfunding...)			(min. 5% du budget total)
REGION NOUVELLE-AQUITAINE			sollicité  la subvention sera proratisée aux dépenses éligibles réalisées
Autres Bailleurs publics (détailler)			sollicité-acquis et commentaires
Bailleurs privés (détailler) (ex : participation financière des partenaires)			sollicité-acquis
Autres (détailler) (ex : revenus générés par les activités du projet)			sollicité-acquis
Contributions valorisées (identiques aux dépenses)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

**BUDGET PREVISIONNEL  
ANNEE 3**

***Merci de compléter toutes les colonnes et de détailler les postes de dépenses***

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES du projet (en €)</b>	<b>Montant en € TTC</b>	<b>% (Bx100)/B29</b>	<b>Détails du mode de calcul et Commentaires</b>
Achats en matériels, fournitures, petits équipements...			
Achats de prestations de service (détailler - ex : frais de formateurs extérieurs, frais d'interprétariat, cachets d'artistes...)			
Services extérieurs (détailler- ex : location de salles, de matériels, frais d'entretien, réparation ...)			
Frais de communication et/ou frais liés aux actions d'ECSI en N-A (détailler- ex: flyers, impression de photos...)			
Frais de transports, frais liés aux déplacements (détailler-ex : billets d'avion, hébergement, restauration, visas ... )			
Frais de fonctionnement (détailler-ex : frais postaux, frais bancaires, assurances, téléphone, ...)			
Charges de personnel (ex : rémunération et charges)			
Charges liées à l'emploi de Volontaires (ex : VSI, service civique international, ...)			
Autres (à préciser)			
Investissements (détailler-ex : terrains, construction, travaux, installation...)			
Contributions valorisées (détailler - ex : bénévolat, mise à disposition gratuite de matériels, de locaux, ...)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL DEPENSES</b>  <b>- Toutes les dépenses déclarées devront au moment du solde être justifiées par des factures et autres pièces de valeur probante équivalentes. Les contributions valorisées pourront être justifiées par des attestations sur l'honneur.</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

RESSOURCES PREVISIONNELLES du projet (en €)	Montant en €	%	sollicité-acquis <i>raier la mention inutile</i>
Autofinancement du porteur de projet (ex : fonds propres, recettes, dons, crowdfunding...)			(min. 5% du budget total)
REGION NOUVELLE-AQUITAINE			sollicité  la subvention sera proratisée aux dépenses éligibles réalisées
Autres Bailleurs publics (détailler)			sollicité-acquis et commentaires
Bailleurs privés (détailler) (ex: participation financière des partenaires)			sollicité-acquis
Autres (détailler) (ex : revenus générés par les activités du projet)			sollicité-acquis
Contributions valorisées (identiques aux dépenses)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL SUR LA DUREE TOTALE DU PROJET**  
***Merci de compléter toutes les colonnes et de détailler les postes de dépenses***

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES du projet (en €)</b>	<b>Montant en € TTC</b>	<b>% (Bx100)/B29</b>	<b>Détails du mode de calcul et Commentaires</b>
Achats en matériels, fournitures, petits équipements...			
Achats de prestations de service (détailler - ex : frais de formateurs extérieurs, frais d'interprétariat, cachets d'artistes...)			
Services extérieurs (détailler- ex : location de salles, de matériels, frais d'entretien, réparation ...)			
Frais de communication et/ou frais liés aux actions d'ECSI en N-A (détailler- ex: flyers, impression de photos...)			
Frais de transports, frais liés aux déplacements (détailler-ex : billets d'avion, hébergement, restauration, visas ... )			
Frais de fonctionnement (détailler-ex : frais postaux, frais bancaires, assurances, téléphone, ...)			
Charges de personnel (ex : rémunération et charges)			
Charges liées à l'emploi de Volontaires (ex : VSI, service civique international, ...)			
Autres (à préciser)			
Investissements (détailler-ex : terrains, construction, travaux, installation...)			
Contributions valorisées (détailler - ex : bénévolat, mise à disposition gratuite de matériels, de locaux, ...)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL DEPENSES</b>  <b>- Toutes les dépenses déclarées devront au moment du solde être justifiées par des factures et autres pièces de valeur probante équivalentes. Les contributions valorisées pourront être justifiées par des attestations sur l'honneur.</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes

RESSOURCES PREVISIONNELLES du projet (en €)	Montant en €	%	sollicité-acquis <i>raier la mention inutile</i>
Autofinancement du porteur de projet (ex : fonds propres, recettes, dons, crowdfunding...)			(min. 5% du budget total)
REGION NOUVELLE-AQUITAINE			sollicité  la subvention sera proratisée aux dépenses éligibles réalisées
Autres Bailleurs publics (détailler)			sollicité-acquis et commentaires
Bailleurs privés (détailler) (ex : participation financière des partenaires)			sollicité-acquis
Autres (détailler) (ex : revenus générés par les activités du projet)			sollicité-acquis
Contributions valorisées (identiques aux dépenses)			(max. 20% du budget total)
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			Le budget est équilibré en dépenses et en recettes